

Je m'informe sur le handicap psychique

Le site du Docteur Christian OMER

Adresse du site : www.docvadis.fr/christian.omer



Validé par
le Comité Scientifique Psychiatrie

Je m'informe sur le handicap psychique Le handicap psychique est une détérioration de la qualité de vie de celui qui en souffre, conséquence d'un ou de plusieurs troubles psychiatriques. Cette notion relativement nouvelle a nécessité, pour être officiellement reconnue, une redéfinition du sens même du handicap.

Quelle est l'origine d'un handicap psychique ?

Un handicap psychique est la conséquence d'un trouble psychiatrique (synonyme d'un trouble psychique ou trouble mental). Il peut s'agir d'une schizophrénie, d'un trouble bipolaire, d'autisme, d'un trouble de la personnalité, d'un trouble dépressif ou encore d'un trouble anxieux (phobie, anxiété généralisée, trouble obsessionnel compulsif, trouble de stress-post-traumatique, etc.).

Comment s'exprime un handicap psychique ?

Selon l'Unafam (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), cette détérioration touche plusieurs domaines de la vie courante, comme l'incapacité à prendre soin de soi, à établir des relations durables, à assurer une activité, à se maintenir dans un logement ou à organiser une vie sociale et des loisirs. Concrètement, le malade a tendance à

se couper d'une vie sociale normale, a du mal à interagir avec les autres, a parfois des difficultés à admettre l'existence de son trouble, comprend mal les conséquences de ses actes, etc. Le handicap psychique peut prendre des formes très variées, mais a toujours comme conséquence de détériorer la qualité de vie du malade et de son entourage.

Quelle est la différence avec le handicap mental ?

Le handicap mental (parfois appelé retard mental) résulte d'une déficience intellectuelle qui peut avoir comme origine une pathologie génétique (trisomie, syndrome de Down...), un accident cérébral ou un traumatisme durant l'enfance ou la grossesse (exposition prénatale à l'alcool, contraction de certaines maladies infectieuses...). Contrairement au handicap mental, le handicap psychique n'entraîne pas de déficience des capacités intellectuelles et la pathologie qui en est à l'origine peut souvent faire l'objet de traitements. C'est un handicap qui évolue avec le temps.

D'où vient le terme de handicap psychique ?

Au début des années 2000, l'Unafam et la FNAP-Psy (Fédération des associations de patients et ex-patients de psychiatrie), soutenus par un grand nombre d'organisations de psychiatres, ont mené un combat pour que les conséquences des troubles psychiatriques soient reconnues comme un véritable handicap. A l'époque, la loi ne reconnaissait que les handicaps physiques et mentaux. Le 11 février 2005, la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été promulguée. Elle stipule que « **constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant** ».

Je souffre d'un handicap psychique : peut-on m'aider ?

En marge des traitements psychiatriques classiques s'est développée depuis quelques années une pratique appelée réhabilitation psychosociale. Il ne s'agit plus de s'attaquer uniquement à la maladie et à ses symptômes, mais

d'améliorer la qualité de vie du malade dans tous les domaines. Un accompagnement social est ainsi proposé en parallèle des traitements médicamenteux et des psychothérapies : il peut s'agir d'une aide pour trouver un emploi adapté à votre handicap ou un logement, mais aussi d'un réapprentissage de la vie en société (tisser des liens sociaux, accès à la culture et aux loisirs, etc.). Votre psychiatre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ainsi que des associations comme l'Unafam peuvent vous orienter vers des structures qualifiées en réhabilitation psychosociale.

Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?

Dans un premier temps, prenez contact avec la MDPH de votre département pour obtenir une attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Cette attestation vous permettra notamment de bénéficier de certaines aides financières, comme l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). La MDPH vous sera également utile pour trouver un emploi ou une formation adapté.

Entre 600 000 et 700 000 personnes souffriraient d'un handicap psychique en France, soit un Français sur cent environ. Les troubles mentaux sont la première cause d'invalidité reconnue par la Sécurité sociale. Vous souhaitez en savoir davantage sur l'unafam , cliquez ici : <http://www.unafam.org/>